

Image not found or type unknown



Saisie immobilière par la banque

Par **Ninou69**, le **28/06/2022** à **10:15**

Ma maison à été vendue par adjudication au tribunal le 07 Avril. Quand devrais je récupérer le reste de la vente ? Merci

Par **Marck.ESP**, le **28/06/2022** à **11:28**

Bonjour (salutations rendues obligatoires par les CGU du site).

Il est difficile de répondre quand on ne connaît pas la date de paiement par l'adjudicataire, qui dispose de 2 mois pour le règlement.

Ensuite il faut que votre dossier soit "purgé" de toute inscription... c'est le juge de l'exécution, qui procède à la "distribution".